



KONFERENZ DER KANTONSREGIERUNGEN
CONFERENCE DES GOUVERNEMENTS CANTONAUX
CONFERENZA DEI GOVERNI CANTONALI
CONFERENZA DA LAS REGENZAS CHANTUNALAS

Aux médias

Les gouvernements cantonaux soutiennent la RPT

Revitalisation du fédéralisme suisse sur la bonne voie

Lors de l'Assemblée plénière de la CdC de ce jour, les gouvernements cantonaux ont adopté une prise de position commune sur le 3e message RPT (dotation de la péréquation des ressources et de la compensation des charges et des cas de rigueur) et sur le projet d'ordonnance sur la péréquation financière et la compensation des charges. Les cantons soutiennent les principes de la péréquation des finances et de la compensation des charges proposés par l'Organisation de projet commune Confédération-cantons. Les travaux de mise en oeuvre au niveau cantonal sont en cours et les cantons mettent tout en oeuvre pour que la RPT puisse être mise en vigueur le 1er janvier 2008.

Les cantons se sont identifiés dès le début au projet de réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT) et l'ont élaboré en collaboration avec la Confédération. Avec la RPT, la Confédération et les cantons entendent revivifier le fédéralisme et, ainsi, renforcer les fondements de la Suisse.

Les cantons payeurs et les cantons bénéficiaires sont d'accord sur le fait que seul un renforcement de la péréquation financière permet de supprimer les disparités croissantes entre les régions. La RPT vise à réduire les disparités dans la capacité financière des cantons. En même temps, il s'agit de maintenir la capacité de concurrence fiscale des cantons aux niveaux national et international.

Concernant toutefois la mise en oeuvre concrète et l'ampleur de la péréquation, les opinions divergent évidemment non seulement entre les cantons à fort potentiel de ressources et ceux à faible potentiel de ressources, mais aussi entre ceux qui sont essentiellement ruraux et ceux qui sont urbains.

Pour le lancement du nouveau système de péréquation, les cantons veulent maintenir les conditions-cadres qui étaient à la base de la votation populaire sur la RPT de novembre 2004. Ceci vaut aussi bien pour la péréquation entre cantons à fort potentiel de ressources et cantons à faible potentiel de ressources que pour la péréquation des charges particulières des régions de montagne et des centres.

Concernant les problèmes de financement de l'AI qui apparaissent avec le passage à la RPT, les cantons sont prêts à remplir leur obligation légale de co-financement.

Cependant, ils ne voient ici aucune autre marge de manoeuvre. Pour l'assainissement de l'AI, il faut chercher des solutions en dehors de la RPT. Les cantons réclament une délimitation analogue par exercice tant du côté des dépenses que du côté

des recettes. Il convient en outre d'analyser la dynamique du désenchevêtrement des dépenses et du financement et de les exposer dans le message.

Berne, le 29 septembre 2006

Pour toute information complémentaire:

- Lorenz Bösch, conseiller d'Etat, président CdC (tél. 079 426 54 19)
- Canisius Braun, secrétaire CdC (tél. 079 456 92 92 ou 031 320 30 00)